

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BELSENTES**

***Le 13 septembre 2019 - 20h30***

**Présent(e)s :** Mmes BALTASSAT Francine, BLACHE Françoise, BOUIX Monique, FARGEON Clémence, FOURET Magali, RIBEYRE Nadia ; M. BADUFLE Serge, BLANC Luc, BRESSO Dominique, CROS Christian, FAYARD Raymond, LADREYT André, LUQUET Rolland, MICHEL Didier, PRAMAYON Jean-Pascal

**Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :** Mme CHABAL Sylvia donnant pouvoir à Mme BLACHE Françoise, M. TEYSSEIRE-ALLIRAND Lucas donnant pouvoir à M. FAYARD Raymond

**Absent(e)s non représenté(e)s :** Mme TESTARD Annie ; M. MAZOT Hervé

*Secrétaire de séance : Mme FARGEON Clémence*

**1. Approbation du compte-rendu du 12 juillet 2019**

Mme Magali FOURET déclare ne pas avoir été convoquée à la précédente réunion du conseil municipal. La convocation lui a été transmise le mercredi matin précédant la réunion, suite à un problème de fichiers d'adresses et un pouvoir a ensuite été fait ;

Rectificatif : M. Jean-Pascal PRAMAYON était présent lors de la réunion du 12 juillet 2019.

**2. Suite de l'arrêté de suppression de délégation**

Suite à l'arrêté pris par M. le maire en date du 29 juillet 2019, ayant retiré ses délégations au premier adjoint Mme Magali FOURET, l'avis du conseil est sollicité afin de se prononcer pour ou contre le maintien de Mme Magali FOURET dans la fonction de premier adjoint (comme stipulé à l'article 2122-18 du Code général des collectivités territoriales).

→ 10 voix contre ; 6 voix pour ; 1 vote nul. Mme Magali FOURET n'est pas maintenue dans ses fonctions de premier adjoint.

**3. Création d'un poste et élection d'un adjoint**

Le poste de premier adjoint étant vacant, il n'est pas nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint, et M. Christian CROS se présente à l'élection afin d'occuper la fonction de premier adjoint.

→ 13 voix pour ; 4 votes blancs. M. Christian CROS est élu premier adjoint de la commune de Belsentes.

**4. Reprise des baux ADIS**

Après négociation, la société ADIS accepte de rétrocéder à la commune les baux qu'elle détient concernant quatre logements aux Nonières et deux logements à Saint-Julien-Labrousse, au prix de 48 000 € fixé par la commune. Le montant des frais d'actes notariés se porte à 2 000 €.

→ Le conseil municipal se prononce pour effectuer cet achat à l'unanimité.

**5. Litige logements salle des fêtes de Saint-Julien-Labrousse**

Suite à des malfaçons lors des travaux de réhabilitation de ces logements il y a plusieurs années, un constat des dégâts a été effectué par un huissier. Après vérification auprès des assurances qui ne peuvent pas prendre les dommages en charge, un référé expertise a été déposé auprès du tribunal administratif de Lyon. L'expert judiciaire a rendu son rapport le 26 juillet 2019.

M. le maire demande l'accord du conseil municipal pour autoriser M<sup>e</sup> Béal, l'avocat, à engager avec les interlocuteurs ayant été en charge des travaux une démarche transactionnelle.

Le montant des travaux effectués se porte à 28 800 € HT, la perte de loyers à 18 000 € et le coût de l'expertise à 19 181, 82 € TTC.

Si aucun accord ne peut être conclu, M. le maire demande à être habilité à effectuer une procédure au fond auprès du tribunal administratif de Lyon (*procédure pouvant durer jusqu'à deux ans, ainsi que deux ans supplémentaires en appel*).

→ Le conseil municipal autorise M. Raymond FAYARD à engager une négociation par l'intermédiaire de l'avocat de la commune, ainsi qu'à porter l'affaire au tribunal administratif de Lyon en cas d'échec des négociations.

#### **6. Crédit relais - Ligne de trésorerie**

Les importants travaux réalisés ces derniers mois devant être rapidement réglés aux entreprises, il est proposé de souscrire un crédit relais de 150 000 € (à utiliser dans les deux années suivant la date où le crédit est contracté). L'acquittement du montant dû à ces entreprises permettra d'obtenir le solde de 200 000 € de subventions attendu, les acomptes ayant déjà été perçus).

→ A l'unanimité, c'est la proposition de La Banque Postale, pour un taux d'intérêts de 0,34 % et une commission d'engagement de 200 €, qui a été retenue.

#### **7. Proposition d'emprunt**

Les six nouveaux logements en instance d'être acquis par la commune (voir paragraphe 4) ainsi que deux autres logements de la commune historique de Saint-Julien-Labrousse devant être réhabilités, le montant des travaux a été estimé entre 400 000 € et 450 000 € HT.

La commune n'ayant pas la trésorerie nécessaire pour un tel investissement, il est proposé de contracter un emprunt de 300 000 € à taux fixe sur vingt ans. *Des demandes de subventions pour 150 000 à 180 000 € pourront être déposées auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, du Conseil Régional, et du Conseil départemental.*

→ A l'unanimité, c'est la proposition de La Banque Postale, pour un taux d'intérêts de 0,83% (soit 16 341, 45 € annuels) et 300 € de frais de dossier, qui a été retenue.

#### **8. Appel à projets : « achat » de mobilier vélo**

Le département propose aux communes d'évaluer leurs besoins en termes de mobilier vélo (supports, abris collectifs...), dans le cadre d'un programme d'équipement gratuit réalisable en 2020-2021.

→ Le conseil municipal décide de s'inscrire à ce programme à l'unanimité.

#### **9. Echange de terrain - Convention de mise à disposition de terrains**

Calvaire Saint-Julien-Labrousse : 200 m<sup>2</sup> de terrain seront rétrocédés à la commune par M. CHAUDIER, assortis d'un droit de passage permettant à l'association d'effectuer les travaux nécessaires. Le document d'arpentage pourra être réalisé par le géomètre, le terrain ayant été nettoyé.

Dans un second temps, une convention de mise à disposition sera passée avec l'association pour la sauvegarde du calvaire.

→ Le conseil municipal accepte à l'unanimité de négocier un échange de parcelles ainsi qu'un droit de passage auprès de M. CHAUDIER. Il accepte également à l'unanimité de passer une convention avec l'association.

Ancienne scierie de Saint-Julien-Labrousse : M. et Mme THIEULEUX les signataires du compromis de vente de ce bâtiment, acceptent d'échanger la zone de parking proche de la route et de l'église qui leur appartient contre une parcelle de prairie communale. Les deux parcelles ne sont pas équivalentes en superficie. La parcelle de prairie fait l'objet d'un bail agricole (*fauchage*) avec M. BANCEL, qui peut être poursuivi selon les mêmes modalités après avenant.

→ Cette proposition d'échange est acceptée à l'unanimité. Les frais de géomètre, dont le travail est en cours, ainsi que les frais de notaire, sont pris en charge par les acquéreurs.

#### **10. Contrat de Camille - création d'emploi**

Le contrat aidé de Camille (faisant office d'ATSEM) se terminant au 30/10/2019, un CDD d'une durée de six ans à compter du 01/11/2019 lui sera proposé, à l'issue duquel elle pourra être titularisée.

→ Le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir ce nouveau contrat.

#### **11. Modification de la délibération - Indemnités kilométriques**

La délibération concernant le remboursement des frais de déplacement des conseillers ne pouvant pas comporter de mesure rétroactive, il est proposé d'ajouter une ligne à l'exercice budgétaire 2019 afin de couvrir ce montant pour l'ensemble de l'année.

→ Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **12. ONF - Plan de gestion et programme 2020**

La forêt communale de 68 hectares bénéficie de la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Le prochain plan de gestion de l'Office National des Forêts couvre la période allant de 2019 à 2038.

→ Le conseil municipal valide le plan de gestion.

→ Le conseil municipal valide le programme proposé pour l'année 2020 (coupe de 5 000 m<sup>2</sup>).

#### **13. Question diverses**

##### Dates :

- Réunion Natura 2000 le 17 septembre 2019 de 15h à 17h30 à la Salle du Tissage des Ollières-sur-Eyrieux
- Réunion SCOT le 27 septembre 2019 à 17h à Saint-Sauveur-de-Montagut
- Réunion d'organisation du Téléthon le 27 septembre 2019 à 18h30 au siège de la mairie de Belsentes
- Conseil communautaire le 7 octobre 2019 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Julien-Labrousse
- Retrait des archives à éliminer par la Ressourcerie Tremplin le 27 septembre 2019 à 9h
- Réunion commission Noël des enfants le 18 octobre à 18h30.
- Congrès des maires de l'Ardèche le 24 octobre 2019
- Réunion commission repas des Anciens de Saint-Julien-Labrousse le 28 octobre 2019 à 18h (repas prévu le 15 décembre)
- Prochaine réunion du conseil municipal le 15 novembre 2019
- Négociations pour le passage d'une étape du raid VTT à Belsentes le 26 juin 2020

### Travaux :

- Les travaux de goudronnage doivent se terminer en fin de semaine prochaine.
- La pose des fenêtres d'un logement de Saint-Julien-Labrousse est terminée.
- La porte manquante de la mairie sera posée en octobre et les placards manquants en novembre.
- Programme ENIR (Ecole Numérique Rurale) : le matériel est installé et fonctionnel.
- Les travaux d'aménagement des abords de l'école doivent débiter lundi avec la reprise des parapets entre le parking et l'école.

### Secrétariat mairie :

- Renouvellement du congé parental à temps partiel de Léna qui augmente son temps de travail à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 juillet 2020 pour une durée hebdomadaire de 23h.

Les horaires d'ouverture au public à partir du 23 septembre 2019 sont modifiés :

- Lundi de 9h à 12h à Saint-Julien-Labrousse
- Mercredi de 14h à 17h30 aux Nonières
- Jeudi matin de 9h à 12h à Saint Julien Labrousse
- Vendredi matin de 9h à 12h aux Nonières

Des permanences téléphoniques, au siège des Nonières, sont à noter en dehors des ces horaires : mardi de 9h à 16h., puis à partir du 1<sup>er</sup> décembre le jeudi de 14h à 16h.

### Façade mairie :

S'il reste des crédits sur l'opération budgétaire des travaux de la mairie, le conseil municipal donne son accord pour la pose d'une ferronnerie d'art.